

ARRONDISSEMENT
ClamecyEffectif légal du conseil municipal
09**TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**
(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-1 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints. Est également adressée au préfet dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Maire	Mme	RAVAUD Véronique.....	08/04/1957	15/03/2020	114
Premier adjoint	Mme	COLLETTE Catherine	24/10/1958	15/03/2020	109
Deuxième adjoint	M	GILGER Pascal.....	07/01/1959	15/03/2020	113
Conseiller municipal	M	LAMARRE Mickaël	02/08/1984	15/03/2020	112
Conseiller municipal	Mme	BELTZER Valérie.....	19/11/1948	15/03/2020	111
Conseiller municipal	M	DEWEERDT Théophile	26/01/1951	15/03/2020	111
Conseiller municipal	M	WEISS Luc	13/07/1956	15/03/2020	110
Conseiller municipal	Mme	MASSON Angélique.....	23/10/1973	15/03/2020	110
Conseiller municipal	M	HANEMIAN Thierry.....	26/09/1956	15/03/2020	107

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,

LE MAIRE

Véronique RAVAUD

A Menou , le 13/06/2024



¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.